



DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET

DE LA SÉCURITÉ

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

Unité de promotion de la santé

et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

Av. de Rhodanie 60, 1014 Lausanne

DÉPARTEMENT DE LA SANTE ET DE

L'ACTION SOCIALE

Direction générale de la santé (DGS)

Aux parents des élèves de 9 à 11S ou nouvellement arrivés dans l'établissement

Lausanne, le 7 mai 2024

Médicaments à l'école

Madame, Monsieur, Chers parents,

Par ce courrier, nous vous informons des différentes situations pour lesquelles il pourrait y avoir une prise de médicament à l'école.

Dans la mesure du possible, les adolescent·e·s devraient prendre leurs médicaments à la maison. En effet, les enseignant·e·s ne sont pas tenus de faire des gestes de soins mais doivent assurer les gestes de premiers secours en cas d'urgence.

Toutefois, certaines situations pourraient nécessiter une prise de médicaments à l'école.

- a) Si votre adolescent·e développe les symptômes d'une maladie aigüe quand il/elle est à l'école, par exemple fièvre, maux de tête, maux de ventre avec nausées et/ou vomissements.
 - ⇒ Vous êtes généralement avertis par le corps enseignant, le secrétariat ou l'infirmier·e scolaire. Ces personnes évalueront avec vous un éventuel retour à domicile de votre adolescent·e, en fonction de son inconfort et de sa capacité à prendre part au programme de la journée.
 - ⇒ Lorsque l'infirmier·e scolaire est présent·e dans le bâtiment, il/elle pourrait être amené·e à donner un médicament à votre adolescent·e, sans que vous en soyiez informés au vu de son âge :
 - du paracétamol (Ben-U-Ron®, Tylénol®, Panadol®, Dafalgan®, Acétalgine®,...),
 - de l'ibuprofène, uniquement pour les douleurs menstruelles (Algifor®, Brufen®, Dismenol®,...).
 - ⇒ Au cas où vous **ne souhaitez pas que votre adolescent·e reçoive du paracétamol ou de l'ibuprofène à l'école**, nous vous remercions d'avance d'en informer directement l'infirmier·e scolaire de l'établissement, d'ici au **23.08.2024**.
- b) Si votre adolescent·e a des besoins de santé particuliers, par exemple maladie chronique, incapacité physique ou besoin de prise régulière de médicaments prescrits par son médecin.
 - ⇒ Nous vous recommandons de prendre contact avec l'infirmier·e scolaire, si cette démarche n'a pas déjà été faite. Il/elle évaluera avec vous les besoins de votre adolescent·e et donnera les suites nécessaires.

L'infirmier·e scolaire est à votre disposition pour tout échange ou complément d'information.

En vous remerciant pour l'attention portée à ces lignes, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers parents, nos meilleures salutations.

Dre Cristina Fiorini-Bernasconi
Médecin référente à l'Unité PSPS

Marie Torres
Responsable ad interim de l'Unité PSPS

Valérie Barriod
Infirmière scolaire
Etablissement primaire et secondaire de Chavornay
Route du Verneret 12
1373 Chavornay
+41 79 159 07 52
ServiceSante.eps.Chavornay@avasad.ch

Copie : Direction de l'établissement